



Association Amicale de Défense des Locataires

du 3 rue Henri Ribière 75019 PARIS

Association régie par la loi de 1091 – NRA W751237451

mèl : aadloc@free.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC PARIS-HABITAT

LE 21 mai 2019

- :- :- :- :- :- :- :-

Nous avons tenu vendredi ce 21 mai 2019 notre réunion périodique à l'antenne de Paris-Habitat, en présence de :

Pour PARIS-HABITAT : Mme LAURORE, Mme VICTOR, Mr BERARD

Pour A.A.D.LOC. : Mme TAIEB, Mr POLICHOUK

Dans le compte rendu de notre précédente réunion, nous indiquions en préambule : « *Plus de trois mois s'étant écoulés depuis notre précédente réunion, nous souhaitons avant tout faire le point sur les différents engagements pris par PARIS-HABITAT. Nous ne pouvons que constater que pratiquement rien n'a été fait* ». Cet ordre du jour est toujours valable. Nous vous relatons néanmoins l'essentiel des échanges.

ABSENCE DE LA GÉRANTE

Madame ROBERT, gérante attitrée est toujours malade. Pour mémoire, rappelons qu'elle a été nommée à ce poste en septembre, qu'elle a commencé par prendre ses congés, puis qu'elle est partie en formation, puis qu'elle a été malade, qu'elle est revenue. Nous ne l'avons pas revue depuis janvier. Bien que Mesdames Da Costa et Laureore parent au plus pressé dans la mesure du possible, il est clair que l'absence de gérante pèse sur l'action quotidienne. Sur un certain nombre de points, Madame Laureore décide d'agir elle-même sans attendre.

PARIS-HABITAT fera un affichage rappelant l'absence prolongée de Madame Robert et communiquera une adresse mail pour les locataires qui souhaiteraient lui écrire.

PARTIES COMMUNES :

Tout ce qui figure sur le compte rendu de la réunion du 1^{er} février 2019 étant resté lettre morte, Madame Laureore a pris le taureau par les cornes et décidé :

L'entreprise FRPS a été convoquée et est venue ce 22 mai pour établir un devis pour la peinture des tuyaux de gaz en cuivre reposés dans les couloirs, la réparation des dégâts causés par SFR lors de la pose d'un câble, l'effacement des tags, le remplacement des boutons de minuterie défectueux et la peinture des plinthes. Au vu du devis, Madame Laureore décidera ce qui sera effectué « immédiatement ».

Dernière minute : Madame Laureore nous informe qu'elle vient de valider le devis de FRPS et nous informera du démarrage de ces travaux.

La remise en goulotte des câbles et fibres dans les couloirs, et appartenant à SFR sera demandée à Mme Réaux-Motte, spécialiste de la question, au siège de PARIS-HABITAT.

LA LUTTE CONTRE LES CAFARDS :

Nous avons rappelé que plus d'un quart des logements n'ont pas été traités lors du passage de l'entreprise de désinsectisation. Il est rappelé que l'accès aux logements pour des travaux de maintien en état ou d'entretien constitue une obligation légale. Il faut que chacun s'y conforme sans attendre une éventuelle procédure. Paris-Habitat va adresser une lettre aux locataires qui n'ont pas donné accès à leur logement afin qu'il soit traité au plus vite.

AFFICHEUR D'ÉTAGE DE L'ASCENSEUR 2606

Il a été remis en état et fonctionne normalement.

VIDE-ORDURES :

Il semble finalement qu'on se dirige vers une suppression des vide-ordures, sans qu'aucun délai ne soit encore fixé, ni aucune modalité arrêtée. Il y aura probablement une consultation de l'ensemble des locataires dans des conditions restant à préciser. Les procédés techniques un moment envisagés pour les réparer s'avèrent impossibles à mettre en œuvre.

PLAQUE DE NUMÉRO D'IMMEUBLE :

Nous avons réitéré notre demande que la plaque indiquant le numéro de l'immeuble dans la voie (3) soit remplacée par une de dimensions normales, installée sur la grille, de telle sorte qu'elle soit bien lisible depuis la chaussée, comme partout dans Paris. Nous avons remis à PARIS-HABITAT l'arrêté municipal précisant les dimensions, afin qu'il s'y conforme.

REMBOURSEMENT DES CHARGES D'EAU NON JUSTIFIÉES 2013-2014-2015

Nous avons remis les lettres de demande de remboursements que les adhérents nous ont confiées. Madame Laurone n'est pas décisionnaire en la matière, remettra le dossier aux personnes compétentes et nous tiendra informés de la suite donnée.

REPRISE DES FENÊTRES

Nous n'avons pas été informés par les locataires qui ont encore des travaux ou des corrections restant à effectuer sur leurs fenêtres. Néanmoins la procédure est gérée par Monsieur Bérard qui a transmis la liste à l'entreprise, laquelle contactera chacun des intéressés pour rendez-vous

CHARGES DE 2016

La contestation sur les charges de gardiennage de 2016, dont nous avons décidé lors de notre dernière assemblée de saisir la justice sera évoquée à l'audience du tribunal d'instance le 20 juin. Nous sommes confiants.

LOCAL POUBELLES

La procédure intentée par notre association suit son cours. Pour le moment le projet reste bloqué.

PARTIES COMMUNES

Nous avons indiqué que quelques menus travaux seraient rapidement effectués. Cela dit, la vétusté de l'immeuble n'est pas contestable. Les sols des couloirs ne sont plus récupérables, les peintures sont fatiguées, par endroit les peintures du plafond pendent, les embrasures des gaines techniques ainsi que les dispositifs de fermeture ont été dégradés par des releveurs , etc En termes d'entretien, PARIS-HABITAT ne raisonne pas immeuble par immeuble, mais en fonction d'un budget général de l'office. En clair, si par notre comportement, nous dégradons moins que dans d'autres immeubles, le budget correspondant est détourné vers d'autres. Nous allons essayer, toujours dans l'optique de défense des locataires, de trouver un moyen d'action efficace.